

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**Distr. générale  
30 mai 2000

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-quatrième session**  
Point 77 a) de l'ordre du jour  
**Examen et application du Document de clôture**  
**de la douzième session extraordinaire**  
**de l'Assemblée générale : mesures de confiance**  
**à l'échelon régional : activités**  
**du Comité consultatif permanent des Nations Unies**  
**chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 30 mai 2000, adressée au Secrétaire général**  
**par le Représentant permanent du Tchad**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, la treizième réunion ministérielle s'est tenue du 2 au 6 mai 2000 à N'Djaména.

Au nom du Président en exercice du Comité, je vous fais parvenir le rapport adopté à l'issue de ladite réunion, ainsi que la Déclaration de N'Djaména (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Tchad  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ahmat A. **Haggar**

## **Annexe**

**Annexe à la lettre datée du 30 mai 2000, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Comité consultatif permanent des Nations Unies  
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Rapport de la treizième réunion ministérielle  
du Comité consultatif permanent des Nations Unies  
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,**

N'Djaména, 2-6 mai 2000

## Introduction

La treizième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à N'Djaména, du 2 au 6 mai 2000.

Les États membre suivants ont pris part à cette réunion : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad. Le Rwanda était absent.

Les représentants des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA ont également participé aux travaux. La CEEAC était représentée par son secrétaire général adjoint, chargé de l'intégration humaine de la paix et de la sécurité, S. E. M. Nelson Cosme.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par son représentant, M. Hamidou Diawara, coordonnateur résident du PNUD à N'Djaména;
- Le message du Secrétaire général de l'OUA, lu par son représentant M. Léonard Émile Ognimba, haut fonctionnaire de l'OUA;
- Le discours de S. E. M. Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint de la CEEAC chargé de l'intégration humaine, de la paix et de la sécurité;
- Le discours de S. E. M. Nagoum Yamassoum, Premier Ministre de la République du Tchad.

## Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport intérimaire du Bureau.
3. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif :
  - A) Établissement du Mécanisme d'alerte rapide;
  - B) Organisation des exercices militaires conjointes aux opérations de paix entre forces armées des pays de l'Afrique centrale;
  - C) Création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale;
  - D) Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie;
  - E) Mise en place du COPAX.
4. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.
5. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.

6. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays d'Afrique centrale.
7. Libre circulation de certaines catégories de ressortissants des États membres à l'intérieur de la CEEAC.
8. Préparation de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés en Afrique centrale.
9. Date et lieu de la prochaine réunion.
10. Divers.
11. Adoption du rapport de la treizième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent.

## **Déroulement des travaux**

### **I. Rapport intérimaire du Bureau**

Le Comité a pris acte du rapport intérimaire présenté par S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad, en sa qualité de Président du Bureau au niveau ministériel.

Le Comité s'est félicité des efforts entrepris jusqu'alors par le Bureau pour s'acquitter des mandats que lui a confiés la douzième réunion ministérielle, notamment par :

- La présentation devant l'Assemblée générale des Nations Unies du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif adopté au cours de la douzième réunion ministérielle;
- L'assistance du Comité à la CEEAC pour l'organisation d'une réunion d'experts à Malabo en vue d'élaborer le projet de protocole relatif au COPAX;
- L'assistance fournie pour l'organisation du troisième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale à Malabo ayant servi de cadre à l'adoption et la signature du Protocole relatif au COPAX et du Pacte d'assistance mutuelle;
- Les initiatives entreprises en faveur du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et de la consolidation de la paix en République centrafricaine;
- Les démarches effectuées dans le cadre de la préparation de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés;
- Les démarches effectuées auprès du Canada pour la réalisation de l'initiative « Désarmement pour le développement et la paix » relative à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre;
- La sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la ratification du Pacte de non-agression, du Protocole relatif au COPAX et du Pacte d'assistance mutuelle;
- L'organisation de la treizième réunion ministérielle;

- Les démarches menées en vue du démarrage effectif du Mécanisme d’alerte rapide, et de l’établissement du Centre sous-régional des droits de l’homme et de la démocratie.

## **II. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif**

### **A. Établissement du Mécanisme d’alerte rapide**

Le Comité s’est félicité des contacts en cours entre le secrétariat général de la CEEAC et le Gouvernement gabonais pour l’équipement de l’immeuble devant abriter le siège du Mécanisme d’alerte rapide.

Le Comité a pris note avec intérêt des démarches effectuées par le Gouvernement gabonais auprès des États-Unis pour le financement du Mécanisme, ainsi que des bonnes dispositions exprimées par ledit pays à cet égard.

Mandat a été donné au Bureau d’entreprendre, en liaison avec le secrétariat du Comité, les démarches nécessaires à la tenue d’un séminaire de haut niveau sur l’organisation et le fonctionnement d’un mécanisme d’alerte rapide.

### **B. Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre forces armées des pays de l’Afrique centrale**

Après s’être félicité du bon déroulement de l’exercice Gabon 2000, le Comité a réitéré son intérêt pour l’organisation d’un exercice militaire conjoint, même de portée limitée, par la mobilisation de moyens propres aux pays d’Afrique centrale.

Le Comité a à cet égard recommandé la convocation avant la quatorzième réunion ministérielle d’une rencontre regroupant les chefs d’état-major des pays d’Afrique centrale afin de repenser l’exercice « Biyongho 98 », de revoir son coût à la baisse et de déterminer la répartition des contributions entre les différents pays.

Le Gabon, pays devant abriter l’exercice, a été pressenti pour accueillir la rencontre.

Mandat a été donné au Bureau pour mener toutes les démarches nécessaires à l’organisation de cette rencontre.

### **C. Création d’un parlement sous-régional en Afrique central**

Le Comité a pris note avec satisfaction de l’évolution du projet de création d’un parlement sous-régional en Afrique centrale et en particulier de la préparation en cours au secrétariat général de la CEEAC, d’un projet de protocole portant organisation de cette institution.

Il s’est félicité des démarches entreprises par le secrétariat général de la CEEAC auprès des différents parlements nationaux et de certaines institutions interafricaines dans la perspective de l’établissement du parlement sous-régional d’Afrique centrale.

Le Comité a appelé la CEEAC à prendre les dispositions nécessaires à la convocation avant la quatorzième réunion ministérielle, de la réunion des experts et parlementaires sous-régionaux chargés d'étudier les modalités relatives à la mise en oeuvre du réseau de parlementaires créé par les chefs d'État de la sous-région à Malabo en juin 1999 et à l'obtention du financement nécessaire à son fonctionnement.

#### **D. Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie**

Le Comité a pris note avec satisfaction de la dotation par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, d'une somme de 1 million de dollars destinée à l'établissement du centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie. Il a exprimé sa gratitude à cet égard à l'Organisation des Nations Unies.

Il s'est félicité de la visite prochaine au Cameroun d'une mission du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de définir les modalités de la mise sur pied du centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.

Il a accueilli avec satisfaction les informations fournies sur la visite prochaine en Afrique centrale de Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, et de son engagement à soutenir pleinement les projets relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la sous-région.

#### **E. Mise en oeuvre du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)**

Le Comité a salué la signature par les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale, réunis à Malabo le 24 février 2000, du Protocole relatif au COPAX ainsi que du Pacte d'assistance mutuelle. Il a pris note avec satisfaction de la ratification par le Cameroun de ces deux importants instruments juridiques et s'est réjoui d'apprendre que les procédures y relatives étaient en cours dans les autres États membres.

Il a formé le voeu que lesdites procédures aboutissent au plus vite afin de permettre le démarrage rapide du COPAX.

Mandat a été donné au Bureau de convoquer, en liaison avec le secrétariat du Comité, une réunion d'experts des pays membres aux fins d'examiner les projets de textes portant organisation du Mécanisme d'alerte rapide, de la Force multinationale d'Afrique centrale et de la Commission de défense des pays d'Afrique centrale.

Il a été décidé que ladite réunion se tiendrait à Yaoundé au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin 2000, avant le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Afrique centrale.

### **III. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale**

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, qui s'est tenue à N'Djaména du 25 au 27 octobre 1999, le Comité s'est félicité des efforts remarquables déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en oeuvre.

Il a ainsi pris note avec satisfaction :

- De l'élaboration par plusieurs pays membres du Comité de plans nationaux de bonne gouvernance;
- De la création dans certains d'entre eux de structures nationales chargées de la coordination de la lutte contre la prolifération des armes légères et de comités de suivi des recommandations du Comité;
- De la réglementation stricte des activités des sociétés de gardiennage et en particulier de l'interdiction faite à ces dernières de détenir des armes;
- Du lancement de programmes de sensibilisation aux dangers des armes à feu dans certains pays, notamment par voie de radio;
- De la mise en oeuvre de programmes de ramassage des armes et de la destruction de celles-ci;
- De l'inclusion de clauses relatives à la collecte des armes dans les accords de paix ou de cessez-le-feu;
- Du renforcement des contrôles aux frontières, notamment par la création de nouveaux postes frontaliers;
- De la mise en oeuvre de programmes de formation d'agents de sécurité pour le contrôle des frontières.

Le Comité a recommandé aux pays membres d'intensifier leurs efforts pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et plus généralement de redoubler d'ardeur dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, compte tenu des dangers que ce fléau fait peser sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région.

Le Comité a recommandé au Bureau d'organiser, en liaison avec le secrétariat du Comité, des consultations avec les pays membres sur la mise en oeuvre des mesures préconisées à l'échelon sous-régional par la Conférence et notamment :

- L'harmonisation des législations nationales des pays de l'Afrique centrale pour la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre;
- La création d'un registre uniforme des armes au niveau national et sous-régional et d'une banque de données des stocks existants par pays, des vendeurs d'armes et des agents de transport;

- L'exploration de projets régionaux de ramassage des armes, assortis de petits projets de développement susceptibles de favoriser la réintégration économique et sociale des délinquants, en coopération avec les institutions internationales et les bailleurs de fonds.

## **IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale**

### **Angola**

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation qui continue à prévaloir en Angola et qui découle du refus du leader de l'UNITA, Jonas Savimbi, de se conformer aux termes du Protocole de Lusaka de 1994 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il s'est félicité des efforts consentis par le Gouvernement angolais pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix en Angola.

Il a lancé un appel en faveur de l'application stricte des sanctions édictées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA et a exhorté tous les États de la sous-région à considérer le Rapport Fowler sur les sanctions contre l'UNITA et les recommandations qui y sont contenues comme une bonne base pour mettre fin aux violations du régime des sanctions des Nations Unies.

Le Comité a accueilli favorablement la décision de S. E. M. Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, de réintégrer les populations civiles, les forces militaires et autres officiels de l'UNITA qui abandonnent M. Jonas Savimbi.

Le Comité s'est félicité de l'annonce par S. E. le Président Eduardo dos Santos de la tenue d'élections générales en 2001, et a appelé tous les partis politiques à y prendre part.

### **Burundi**

Le Comité a salué chaleureusement la désignation du Président Nelson Mandela comme médiateur dans la question du Burundi qui répond à une préoccupation exprimée par le Comité au cours de sa dernière réunion.

Il s'est félicité de l'évolution positive de la situation depuis la nomination du nouveau médiateur avec notamment l'organisation de rencontres regroupant toutes les forces politiques du pays.

Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation devant la poursuite de massacres dont continuent à être victimes les civils innocents au Burundi. Il a lancé un appel pressant à la rébellion armée pour qu'elle accepte de prendre part effectivement aux pourparlers en cours sous la médiation de Président Mandela.

Il a demandé qu'un cessez-le-feu soit rapidement proclamé afin d'arrêter les massacres de civils innocents et a exhorté toutes les parties à l'Accord de Lusaka sur la République démocratique du Congo à mettre en application les clauses dudit Accord et notamment celles relatives au désarmement des groupes armés burundais.

En vue de consolider le processus de paix en cours, le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour une reprise urgente de la coopération bilatérale et multilatérale avec le Burundi, dans le but de soulager la misère qu'endure depuis plus de sept ans le peuple burundais.

## **Cameroun**

Le Comité a salué la consolidation du climat de paix et de stabilité observé au Cameroun.

Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en oeuvre du programme national de bonne gouvernance au Cameroun et des efforts remarquables accomplis par les autorités camerounaises dans la lutte contre la corruption.

Le Comité s'est déclaré vivement préoccupé par les informations fournies par la délégation camerounaise sur la persistance des tentatives d'infiltration et des provocations répétées des forces nigérianes à Bakassi et a invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigeria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant elle.

Le Comité a de nouveau exhorté le Nigeria à se conformer strictement aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et invite les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance du phénomène transfrontalier des coupeurs de route, la circulation illicite d'armes de petit calibre et d'armes de guerre et l'aggravation du grand banditisme.

Il s'est félicité de la détermination du Gouvernement camerounais à lutter contre l'insécurité, des efforts méritoires qu'il a engagés à cet égard et des succès notables déjà enregistrés.

## **Congo**

Le Comité a été informé de l'évolution positive de la situation au Congo. Il s'est félicité du retour à la paix et à la sécurité sur toute l'étendue du territoire grâce notamment à la mise en oeuvre effective des Accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités conclus le 16 novembre 1999 à Pointe-Noire et le 29 décembre 1999 à Brazzaville entre les forces armées congolaises et les factions armées avec la médiation du Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo.

Il a exhorté le Comité de suivi de ces Accords à poursuivre ses efforts, notamment pour ce qui concerne la démobilisation des ex-miliciens et le ramassage des armes, afin de créer des conditions favorables à l'organisation d'un dialogue national destiné à définir les modalités de la reconstruction du Congo, du raffermissement de l'unité nationale et de la relance du processus démocratique.

Le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance urgente et conséquente au Congo dans la réalisation des nécessaires actions de consolidation de la paix.

### **Gabon**

Le Comité s'est réjoui de l'évolution positive de la situation au Gabon, caractérisée notamment par le libre exercice de leurs activités par les partis politiques, le fonctionnement normal des institutions et un climat général de paix et de stabilité politique.

Il s'est félicité du concours précieux apporté au Gabon par certains pays amis ainsi que par l'OUA pour la mise en oeuvre du programme d'assistance visant à soulager les souffrances des réfugiés se trouvant au Gabon.

Il a exprimé sa préoccupation au sujet de la lenteur observée dans l'acheminement des dons aux réfugiés par les organismes concernés. Il a demandé au HCR et aux pays concernés de tout mettre en oeuvre en vue du rapatriement volontaire et de la réinsertion des réfugiés dans leurs pays d'origine.

Le Comité a enfin pris note avec intérêt de la tenue à Libreville en janvier 2000 d'un Sommet sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

### **Guinée équatoriale**

Le Comité s'est félicité de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale et de la tenue prochaine d'élections municipales auxquelles tous les partis politiques ont annoncé leur participation.

Le Comité a salué les efforts consentis par les autorités de Guinée équatoriale pour promouvoir la culture démocratique dans le pays et s'est réjoui des aides financières récemment octroyées aux partis politiques.

### **République démocratique du Congo**

Le Comité a salué les efforts déployés par S. E. M. le Président Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'OUA en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et notamment l'organisation le 30 avril 2000 à Alger, d'un Sommet destiné à faciliter celle-ci.

Le Comité s'est félicité des décisions prises au cours de la réunion du Comité politique qui s'est tenue à Kampala du 6 au 8 avril 2000 et notamment l'adoption, par toutes les parties au conflit, d'un Plan de désengagement et de redéploiement des forces, conformément à l'Accord de Lusaka, de même que leur décision d'ordonner une cessation complète des hostilités à partir du 14 avril 2000.

Il a vivement exhorté toutes les parties à honorer scrupuleusement leurs engagements à cet égard afin notamment de consolider le cessez-le-feu.

Le Comité a lancé un appel pressant au Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il fasse dans les meilleurs délais à l'application de la « phase 2 » du déploiement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo.

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par les forces d'occupation et a appelé à l'arrêt immédiat de ces pratiques.

Il s'est félicité de la proposition faite par le Secrétaire général de l'ONU de créer un groupe d'experts indépendants chargé d'enquêter sur l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo.

Il a fermement réaffirmé l'obligation pour toutes les parties de respecter la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Il a souligné la nécessité pour toutes les parties de fournir des gages et des garanties de sécurité pour les pays de la région des Grands Lacs.

### **République centrafricaine**

Le Comité s'est félicité du retour progressif de la paix en République centrafricaine et a salué les efforts méritoires déployés par le Gouvernement centrafricain avec le concours du Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BUNUCA) pour consolider cette paix.

Il a salué l'engagement de S. E. M. le Président Ange Félix Patassé en faveur de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays et s'est réjoui de l'apaisement des tensions et de la confiance retrouvée entre les différentes forces politiques qui s'est illustrée notamment par le retour des députés de l'opposition à l'Assemblée nationale depuis mars 2000.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la recrudescence des actes de banditisme perpétrés dans l'arrière-pays par les coupeurs de route. Il a pris note avec satisfaction des mesures prises par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre l'insécurité, notamment la création le 24 avril 2000 d'un Secrétariat d'État chargé du désarmement, de même que la restructuration prochaine des forces armées et de sécurité.

Le Comité s'est également félicité de la tenue prochaine au siège des Nations Unies à New York d'une réunion des bailleurs de fonds destinée à réunir les moyens de venir en appui à la consolidation de la paix en République centrafricaine.

### **Sao Tomé-et-Principe**

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet de la dégradation de la situation socioéconomique à Sao Tomé-et-Principe du fait de la mise en oeuvre des mesures prévues par le Programme d'ajustement structurel conclu avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale.

Il a salué les efforts déployés par le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour maintenir un climat de paix et de stabilité dans ce pays et s'est félicité de la cordialité des négociations sur la délimitation des frontières maritimes menées avec les pays voisins.

### **Tchad**

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Gouvernement de la République du Tchad dans la mise en oeuvre d'une démocratie consensuelle et participative. Il a accueilli avec satisfaction la promulgation par le Gouvernement du Tchad, dans le cadre de sa politique de bonne gouvernance et de bonne gestion, d'une loi sur la répression des malversations financières et des détournements de deniers publics.

Le Comité a salué les efforts menés dans le sens du renforcement du processus de réconciliation nationale et noté avec satisfaction la poursuite de la politique de dialogue initiée par S. E. Monsieur le Président Idriss Déby.

Il a appelé toutes les parties tchadiennes à répondre favorablement à cette volonté de dialogue et à préférer la conciliation à la confrontation afin de préserver les intérêts supérieurs du peuple tchadien.

Le Comité a pris note avec satisfaction des succès enregistrés par les forces de sécurité tchadiennes dans la lutte contre l'insécurité et, en particulier, les activités des coupeurs de route.

Le Comité a été informé de l'état d'avancement du projet de pipeline Tchad-Cameroun, et s'est félicité des progrès qu'il a enregistrés.

## **V. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale**

Le Comité a pris note avec satisfaction des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé l'intensification de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est notamment félicité :

- Des contacts au sommet entre les chefs d'État de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et de la République d'Angola qui ont abouti à la signature à Luanda, en décembre 1999, de l'Accord-cadre, entre ces trois pays, portant notamment création d'une Commission mixte tripartite de sécurité;
- De la coopération entre la République démocratique du Congo et de la République du Congo qui a notamment abouti au rapatriement dans ce dernier pays des réfugiés qui se trouvaient en République démocratique du Congo;
- Des contacts et des échanges entre le Gabon et le Congo sur les questions de sécurité;
- De la collaboration entre la Guinée équatoriale et le Congo qui a abouti à la remise au Congo par les autorités de la Guinée équatoriale, d'un bateau détourné ainsi que des auteurs du détournement.

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet de la recrudescence du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier du développement du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés.

Le Comité a également recommandé la création d'un fonds de lutte contre la criminalité. Mandat a été donné au Bureau d'étudier et de proposer les voies et moyens nécessaires à l'allocation de ressources suffisantes à ce fonds.

Rappelant l'importance que revêt pour la paix et la sécurité dans la sous-région, le Pacte d'assistance mutuelle conclu le 24 février 2000 entre les pays de l'Afrique centrale, le Comité a invité les pays ayant signé ledit pacte à le ratifier. Il a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à ratifier le Pacte afin de permettre son entrée en vigueur avant la fin de l'an 2000.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité s'est félicité de la signature à Yaoundé en avril 1999, lors de la réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale, de l'Accord de coopération en matière de police criminelle. Il a lancé un appel aux pays ne l'ayant pas encore fait de prendre toutes dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

## **VI. Libre circulation de certaines catégories de ressortissants des États membres à l'intérieur de la CEEAC**

Tout en soulignant l'importance et le caractère actuel de cette question et après avoir pris bonne note de la présentation faite à cet égard par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC, le Comité a estimé qu'elle devait être examinée dans un cadre plus approprié, en l'occurrence les instances compétentes de la CEEAC.

## **VII. Préparation de la conférence sous-régionale sur la question des réfugiés en Afrique centrale**

Abordant la question de la préparation de la Conférence sous-régionale sur le problème des réfugiés en Afrique centrale, le Comité a souligné l'importance de cette rencontre eu égard à l'acuité avec laquelle le problème des réfugiés se pose en Afrique centrale et aux dangers qu'il fait peser sur la situation économique, sociale et sur la sécurité des pays de la sous-région.

Le Comité a recommandé que la Conférence se penche sur des questions telles que :

- Les causes de l'afflux des réfugiés en Afrique centrale;
- Les conditions de séjour des réfugiés dans le pays d'accueil;
- L'assistance aux réfugiés;
- Les droits et obligations des réfugiés;
- Le problème du rapatriement et de la réinsertion des réfugiés, de leur transfert dans un autre pays d'accueil ou de leur intégration;
- Les relations entre pays d'accueil et pays d'origine;

- L'assistance aux pays d'accueil;
- La question des personnes déplacées.

Le Comité s'est félicité des dispositions déjà prises au sein du Département des affaires de désarmement de l'ONU pour la préparation de cette conférence.

Mandat a été donné au Bureau du Comité pour mener, en liaison avec le secrétariat du Comité toutes les démarches nécessaires en direction de l'OUA et du HCR, afin de réunir les éléments d'information et les données nécessaires à une préparation adéquate de cette conférence, qui se tiendra en prélude à la quatorzième réunion ministérielle.

## **VIII. Date et lieu de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa quatorzième réunion ministérielle dans la deuxième semaine du mois d'août 2000 à Bujumbura au Burundi.

## **IX. Divers**

Le Comité a insisté sur la nécessité de tenir des réunions du Bureau au moins une fois avant les réunions ministérielles.

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

Le Comité a demandé au Bureau de suivre étroitement les situations de conflit en cours en Afrique centrale, de s'impliquer davantage dans les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région et de lui faire des comptes rendus à ce sujet à chaque réunion.

Le Comité s'est félicité de la visite du Secrétaire général de l'ONU dans certains pays de la sous-région, au moment de la tenue de la treizième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et a adopté une Déclaration à ce sujet à la fin de ses travaux.

Fait à N'Djaména, le 6 mai 2000

## Déclaration

Nous, Ministres des affaires étrangères, des relations extérieures, de la défense et de la sécurité, des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis du 5 au 6 mai 2000 à N'Djaména à l'occasion de la 13e Réunion ministérielle du Comité :

- Considérant le rôle primordial des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde,
- Tenant compte du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les causes des conflits, et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,
- Ayant également à l'esprit les termes de son récent rapport intitulé « Nous peuples du monde... »,
- Considérant la persistance des tensions, des crises et des conflits en Afrique centrale,
- Tenant particulièrement compte des efforts inlassables déployés par l'ONU en vue de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits dans la sous-région d'Afrique centrale, notamment par la création du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et le soutien continu apporté à celui-ci,
- Rendons un vibrant hommage au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, pour toutes ses initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans notre sous-région, notamment en Angola, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo;
- Saluons sa récente visite en Afrique centrale (Gabon, République centrafricaine, Cameroun) au moment même où se tient la 13e Réunion ministérielle de notre Comité, et accueillons avec satisfaction le message qu'il a livré sur la paix, la sécurité et la stabilité à cette occasion;
- Encourageons le Secrétaire général pour les initiatives qu'il envisage d'intensifier en vue de ramener la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique en général et en Afrique centrale en particulier.

Fait à N'Djaména, le 6 mai 2000